

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE GESTION ET DE
VERIFICATION DES COMPTES DE LA COMMUNE
MWUMBA-EXERCICE 2011**

**Approuvé en audience plénière solennel
du 20/08/2013**

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
DELIBERE.....	vii
0. INTRODUCTION.....	1
0.1. Cadre légal.....	1
0.2. Objectif de la mission de contrôle.....	1
0.3. Méthodologie.....	1
I. PRESENTATION DE LA COMMUNE MWUMBA.....	3
I.1. Localisation.....	3
I.2. Population.....	3
I.3. Structure administrative.....	3
I.4. Budget de la Commune.....	3
II CONTROLE DE GESTION DE LA COMMUNE MWUMBA.....	5
TITRE 1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	5
Observation n° 1 : Gestion des terrains et boisements.....	5
Observation n°2 : Gestion des bâtiments	6
Observation n°3 : Gestion du matériel informatique.....	7
Observation n° 4 : Gestion du mobilier de bureau.....	8
Observation n°5 : Gestion du matériel roulant.....	8
Observation n° 6 : Entretien et réparation du véhicule et de la motocyclette.....	10
Observation n°7 : Gestion du carburant ..	10
TITRE 2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	12
Observation n° 8 : Gestion des immobilisations financières.....	12

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

TITRE 3 : STOCKS.....	12
Observation n°9 : Gestion des stocks.....	12
Observation n°10 : Gestion des valeurs communales.....	13
TITRE 4 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	14
Observation n° 11 : Dossiers administratifs.....	14
Observation n° 12 : Gestion des congés.....	15
TITRE 5 : SYSTEME COMPTABLE.....	16
Observation n° 13 : Décaissement des frais de mission	16
Observation n° 14 : Document matérialisant la situation journalière de l'encaisse générale de la commune.....	16
Observation n°15 : Classement des pièces justificatives.....	17
Observation n°16 : Séparation de la caisse recette et de la caisse d'avance.....	18
Observation n° 17 : Montant maximum à détenir en caisse et plafond de décaissement...18	
Observation n°18 : Contrôle de caisse	19
Observation n°19 : Tenue du livre comptable pour la caisse	20
Observation n°20 : Conservation des espèces.....	20
Observation n°21 : Usage du livre de banque.....	20
Observation n° 22 : Gestion du compte bancaire.....	22
Observation n°23 : Rapprochement bancaire	22
Observation n°24 : Usage des bons pour.....	23
TITRE 6 : PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....	23
Observation n° 26 : Procédure de passation des marchés publics.....	23
TITRE 7 : VALORISATION DES BIENS ET SERVICES.....	24
Observation n° 27 : Les biens et services.....	24
Rapport d'opinion sur le compte de gestion de la Commune Mwumba, exercice 2011.....	26
1°. Compte de gestion de la Commune Mwumba.....	27

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

2° Responsabilité respective.....	27
3° Fondement de l'opinion.....	27
4° Observations sur le compte de gestion.....	27
5. Opinion sur le compte de gestion.....	28
III. VERIFICATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE MWUMBA, EXERCICE 2011.....	29
III. 1. De l'état du compte déposé.....	29
III. 2. Du solde d'ouverture de l'exercice 2011.....	30
III. 3. Des recettes de la Commune Mwumba exercice 2011	30
III.4. La vérification des comptes de recettes.....	33
III. 5. Dépenses de la Commune Mwumba exercice 2011.....	34
III. 6. Vérification des comptes de dépenses	38
III.7. Situation des dettes et créances de la Commune.....	39
III.7.1. Situation des dettes de la commune.....	39
III.7.2. Situation des créances de la Commune.....	41
III.8. Des recommandations.....	45

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

SIGLES ET ABREVIATIONS

1. **Admicom.** : Administrateur communal
2. **%** : Pourcentage
3. **A-R** : Arrêté-Royal
4. **Art.** : Article
5. **Arts.** : Articles
6. **BCB** : Banque de Crédit de Bujumbura
7. **°C** : Degrés Celsius
8. **CAM** : Carte d'Assurance Maladie
9. **CNI** : Carte Nationale d'Identité
10. **COOPEC** : Coopérative d'Epargne et de Crédit
11. **DCE** : Direction Communale de l'Enseignement
12. **E.C** : Etat Civil
13. **Ex.** : exemple
14. **FONIC** : Fonds National d'Investissement Communal
15. **FBU** : Francs burundais
16. **Ha** : Hectare
17. **Hab.** : Habitants
18. **INSS** : Institut National de Sécurité Sociale
19. **Km** : Kilomètre
20. **Km²** : Kilomètre carré
21. **MFP** : Mutuelle de la Fonction Publique
22. **mm** : millimètres
23. **n°** : numéro

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

- 24. P.J** : Pièces justificatives
- 25. PCDC** : Plan Communal de Développement Communautaire
- 26. P.O** : Par ordre
- 27. REGIDESO** : Régie de Production et de Distribution de l'Eau et de l'Electricité
- 28. RNP** : Régie Nationale des Postes
- 29. SOGESTAL** : Société de Gérance des Stations de Lavage
- 30. UCODE** : Union pour la Coopération au Développement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Bilan des recettes de la Commune Mwumba(en FBU)

Tableau n°2 : Bilan des dépenses de la Commune Mwumba (en FBU)

Tableau n°3 : Dépassement constatés sur certaines rubriques budgétaires

Tableau n°4 : Comparaison entre le compte de gestion et les pièces justificatives

Tableau n° 5 : Dettes envers les tiers

Tableau n° 6 : Salaires impayés du personnel communal

Tableau n° 7 : Les primes impayées

Tableau n° 8 : Salaires impayés du personnel ancien

Tableau n° 9 : Manquants des percepteurs

Tableau n°10 : Bons pour non remboursés

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

DELIBERE

La Cour des comptes, siégeant en audience plénière solennelle, a approuvé le présent rapport de contrôle des recettes du poste de douanes de KANYARU-HAUT pour l'exercice 2011.

Elle a arrêté sa position au vu du rapport provisoire communiqué au préalable au chef de poste de KANYARU-HAUT et de la réponse qu'il a adressé en retour à la Cour.

La réponse est annexée au présent rapport. Elle engage la seule responsabilité de son auteur.

Etaient présents :

M. Elysée NDAYE, Président de la Cour des Comptes ; Mme et MM. Adélaïde NIJIMBERE, Bonaventure NINTERETSE et Léonidas KARORERO, Présidents de Chambre ; Mmes et MM. Célestin NJEBARIKANUYE, Dominique WAKANA, Jean Bosco BIRAKABONA, Védaste NGENDANGANYA, Isidore NIYONKURU, Gertrude NSHIMIRIMANA, Marie NAMINANI, Mireille NZOKIRA, Christine NIRAGIRA, Jean-Claude NDUWIMANA, Innocent GIRUKWISHAKA, Fulgence NKUNZIMANA, Anatole MANIRAKIZA, André BIHA, Chantal NIYONKURU, Salvator MACUMI, Nestor NDUWABAGENZI, Rémy NIHEZAGIRE, Apollinaire RYIVUZE, Emile BAZIRUTWABO, Donatien NIBIZI, Adnette NSABIYUMVA, Sam Alhag KUBWAYO, Concejllers.

Monsieur Christian Djuma BAKINA, Greffier en Chef, assistait la Cour.

Fait à Bujumbura, 20/08/2013.

0. INTRODUCTION

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

0.1. Cadre légal

Le présent rapport est établi par la Cour des Comptes dans le cadre de ses missions que lui confèrent la loi n°1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi en son art. 178, la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes en son art. 27 ainsi que la loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant Organisation de l'Administration Communale.

0.2. Objet de la mission de contrôle

Il porte sur le contrôle de gestion et la vérification des comptes de la commune Mwumba pour l'exercice 2011.

Les objectifs de ce contrôle sont les suivants :

- s'assurer de la conformité de la comptabilité communale à la réglementation;
- évaluer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des fonds de la commune ;
- vérifier l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité du compte de gestion ;
- vérifier que l'apport local et les contributions des tiers prévues dans le cadre des microprojets communaux ont été apportés inscrits en comptabilité et utilisés pour faire face aux dépenses de ces microprojets ;
- s'assurer que les contributions locales non monétaires (contributions en nature) font l'objet d'une inscription distinctes ;
- émettre des recommandations sur la gestion de la commune.

0.3. Méthodologie

La Cour a examiné les documents suivants lui transmis par le comptable de la commune Mwumba :

- le compte de gestion, exercice 2011 ;
- le compte administratif, exercice 2011 ;
- la révision budgétaire, exercice 2011 ;
- le rapport de gestion des valeurs, exercice 2011 ;
- la liste des débiteurs et des créanciers, exercice 2011

La Cour a consulté les textes légaux et réglementaires en vigueur en matière de contrôle des comptes des communes à savoir :

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

- la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes ;
- la loi n° 1/ 02 du 25 janvier 2010 portant Révision de la loi n 1/016 du 20 avril 2005 portant Organisation de l'Administration Communale ;
- l'A-R n° 001/570 du 18 décembre 1964 portant Règlement de la comptabilité communale ;
- la loi n° 1/02 du 25 mars 1985 portant code forestier ;
- la loi n°1/13 du 09 août 2011 portant Révision du Code Foncier du Burundi ;
- la loi n°1/28 du 23août 2006 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- la loi n°1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi ;
- le décret n°100/067 du 21 avril 1990 portant Statut des personnels Communaux et Municipaux ;
- le décret n° 100/55 du 05 avril 2010 portant Publication des Résultats Définitifs du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
- l'ordonnance n°540/1035 du 06/10/2008 portant Seuils de Passation, de Contrôle et de Publication des Marchés Publics ;
- le manuel de Procédures Administratives et Financières, Ministère de l'Intérieur ; Bujumbura, avril 2012 (2^{eme} édition).

La Cour a aussi vérifié les pièces justificatives et collecté toute documentation utile sur terrain auprès des services de la commune Mwumba pendant la période du 03 au 14 décembre 2012.

Le présent rapport comprend trois parties :

- I. présentation de la commune ;
- II. contrôle de gestion ;
- III. vérification des comptes ;

Le présent rapport est définitif et tient compte des observations de la commune Mwumba sur le rapport provisoire. En fait, La commune n'a pas contesté les recommandations, elle s'est plutôt engagée à les appliquer, raison pour laquelle ils ont été annexés sur le rapport définitif pour permettre à tout lecteur de se faire une opinion indépendante.

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE MWUMBA

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

I.1. Localisation

La Commune Mwumba est située dans la région naturelle de Buyenzi. Elle est délimitée au Nord par le District de Gisagara (Rwanda), au Sud par la Commune Ngozi, au Sud-Est par la Commune Gashikanwa, à l'Est par la Commune Nyamurenza et celle de Busiga à l'Ouest. Elle a une superficie de 127,70 Km².

I.2. Population

La population de la Commune Mwumba est de 61 584 hab. selon le décret n°100/55 du 04 avril 2010 portant publication des résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat de 2008, soit 487 hab./km². Elle vit essentiellement de l'agriculture, de l'élevage et du petit commerce.

I.3. Structure administrative

A l'instar des autres Communes du Burundi, et conformément à l'art. 8 de la loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale, la Commune Mwumba est administrée par le conseil communal et l'Administrateur communal. La Commune est subdivisée en trois (3) zones et vingt neuf (29) collines de recensement. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur communal est assisté de deux(2) conseillers à savoir le conseiller technique chargé des affaires administratives et sociales et la conseillère technique chargée du développement communal. Les autres services fonctionnels sont le secrétariat, la comptabilité et le service d'Etat Civil ainsi que les services rendus au niveau des zones. Bien plus, des cadres et agents œuvrant dans les services techniques déconcentrés de l'Etat comme l'enseignement, la Santé, la justice, l'agriculture et l'élevage sont à la disposition de la population.

I.4. Budget de la Commune

Au cours de l'exercice 2011, le budget de la Commune a été fixé à 55 179 000 FBU en recettes et 58 002 000 FBU en dépenses (compte de gestion 2011). Les prévisions ont été dépassées lors de l'exécution budgétaire tant en recettes qu'en dépenses. Les réalisations ont été de 73 699 496 FBU en recettes sans distinguer les recettes de fonctionnement et celles d'investissement. Les dépenses sont constituées des dépenses de fonctionnement (29 129 182 FBU), des dépenses dites « autres dépenses » (438 050 FBU) et des dépenses d'investissement (43 791 650 FBU) soit un total de 73 699 496 FBU.

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des
comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

II. CONTROLE DE GESTION DE LA COMMUNE MWUMBA

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Le contrôle de gestion a porté sur les immobilisations, le stock, la gestion des ressources humaines, le système comptable, la passation des marchés publics, et la valorisation des apports non monétaires. Des irrégularités relevées ont conduit la Cour à dégager les conséquences et à émettre ses recommandations.

TITRE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Observation n°1 : Gestion des terrains et boisements

Constat

Les terrains et boisements de la Commune Mwumba ne sont pas délimités par des bornes.

La Commune ne possède pas de titres de propriété pour tous ses terrains et boisements.

Deux litiges relatifs aux terrains et boisements sont pendants devant la Cour d'Appel de Ngozi. Leurs dossiers sont enregistrés respectivement sous les numéros RCA 101 et RCA 102.

Conséquence

Risque d'augmentation de litiges fonciers avec les particuliers.

Recommandation

- *borner ses terrains et boisements ;*
- *déclencher la procédure en vue d'en obtenir des titres de propriété (art.308 de la loi n°1/13 du 9 août 2011 portant Révision du Code Foncier du Burundi).*

Commentaire de la Commune

Observation n°2 : Gestion des bâtiments

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Constats

Absence de :

- ✓ titres de propriétés pour ses bâtiments ;
- ✓ inventaire physique valorisé des bâtiments ;
- ✓ rapport annuel de visite de ses bâtiments ;
- ✓ fiche de suivi de chaque bâtiment ;
- ✓ police d'assurance de ses bâtiments.

Conséquence

Absence de :

- ✓ informations exhaustives sur son patrimoine ;
- ✓ comptes reflétant l'image fidèle du patrimoine de la Commune ;
- ✓ protection juridique pouvant occasionner des litiges ;
- ✓ couverture des bâtiments communaux contre les risques éventuels.

Recommandations

La cour recommande à la Commune de :

- *tenir un registre des immobilisations ;*
- *effectuer un inventaire physique valorisé du patrimoine communal à la clôture de chaque exercice ;*
- *chercher pour chacun de ses bâtiments un titre de propriété ;*
- *effectuer des visites des bâtiments et produire un rapport annuel y relatif ;*
- *tenir une fiche de suivi pour chaque bâtiment sur laquelle est indiqué toutes les interventions ;*
- *faire assurer tous ses bâtiments pour les prévenir contre les différents risques.*

Commentaire de la Commune

Observation n°3 : Gestion du matériel informatique

Constats

- Absence de :
 - ✓ fiche de suivi pour chaque ordinateur sur laquelle il est inscrit toutes les dépenses de réparations et d'entretien ;
 - ✓ mot de passe pour l'ensemble des machines ;
 - ✓ contrat d'entretien et de maintenance ;
 - ✓ codification ;
- seulement deux ordinateurs sur sept sont protégés par des stabilisateurs contre la surintensité ;
- les informations sont sauvegardées uniquement sur disque dur ;
- un ordinateur a été prêté à la Direction Communale de l'Enseignement (DCE) mais la Commune n'a pas de preuve ;

Conséquences

- difficulté de suivre les coûts d'entretien et de réparation sur une période ;
- difficulté de maintenir l'équipement en bon état ;
- les cinq machines sont exposées aux dégâts en cas de surintensité ;
- la sécurité des informations n'est pas garantie ;
- risque de perte de données en cas d'accident ;
- risque de vol des machines ;
- risque d'appropriation de l'ordinateur prêté par le Directeur Communal de l'Enseignement ou par la D C E.

Recommandations :

La cour recommande à la commune de :

- *mettre en place une fiche de suivi pour chaque machine ;*
- *se procurer des stabilisateurs pour la protection des ordinateurs contre la surintensité ;*

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

- *signer un contrat d'entretien avec une maison spécialisée ;*
- *codifier et étiqueter toutes les machines pour mieux les identifier ;*
- *créer un mot de passe pour chaque machine qui n'est connu que par son utilisateur et le conserver dans de meilleures conditions de sécurité ;*
- *sauvegarder les informations tant sur disque dur que sur supports externes ;*
- *récupérer l'ordinateur prêté à la DCE ou signer une convention de prêt avec elle.*

Commentaire de la Commune

Observation n°4 : Gestion du mobilier de bureau

Constat

Les tables, les chaises et les étagères ne sont pas codifiés.

Conséquence

Risque de vol.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de codifier tout le mobilier de bureau.

Commentaire de la Commune

Observation n°5 : Gestion du matériel roulant

Constat

La Commune manque pour son matériel roulant :

- ✓ les certificats de contrôle technique pour la camionnette immatriculée C 128 A GB et la motocyclette ;
- ✓ le carnet de bord pour le véhicule et la motocyclette ;
- ✓ l'immatriculation de la motocyclette communale ;
- ✓ l'assurance de la motocyclette communale ;

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

- ✓ le contrat d'entretien et de réparation du véhicule et de la motocyclette avec un garage agréé ;
- ✓ la fiche de suivi d'entretien pour le matériel roulant ;
- ✓ le rapport mensuel sur l'utilisation du matériel roulant ;
- ✓ le carnet de bons d'approvisionnement en carburant.

Conséquences

- ✓ exposer la Commune au paiement des amendes pour défaut de contrôle technique ;
- ✓ exposer les vies humaines ;
- ✓ non couverture des risques de responsabilité civile en cas d'accident (pour la motocyclette);
- ✓ risque de vol de la motocyclette non identifiable ;
- ✓ risque de mauvaises réparations ;
- ✓ difficulté de connaître l'évolution des charges d'entretien et de réparation du matériel roulant ;
- ✓ Risque de consommation abusive du carburant.

Recommandations

La cour recommande à la Commune de :

- *procéder au contrôle technique du matériel roulant ;*
- *faire immatriculer la motocyclette ;*
- *Disposer d'un carnet de bord pour le matériel roulant ;*
- *Souscrire une assurance pour sa motocyclette ;*
- *passer un contrat d'entretien et de réparation du matériel roulant ;*
- *tenir une fiche de suivi pour le matériel roulant sur laquelle il est indiqué toutes les dépenses d'entretien et de réparation ;*
- *s'approvisionner en carburant par le biais des bons de commande.*

Commentaire de la Commune

Observation n° 6 : Entretien et réparation du véhicule et de la motocyclette

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Constat

La Cour a constaté que :

- sur certaines factures, les réparations intervenues sur le véhicule et la motocyclette communale (ex. facture du 27/7/2011) ne sont pas indiquées ;

Conséquence

- Risque de détournement des fonds en enregistrant des factures fictives ;

Recommandation

La cour recommande à la Commune de :

- *veiller à ce que les factures sur réparations du véhicule et de la motocyclette indiquent les réparations effectuées, le coût détaillé de l'activité, ainsi que le coût total.*

Commentaire de la Commune

Observation n°7 : Gestion du carburant

Constat

- des factures de carburant ont été classées et enregistrées dans d'autres rubriques budgétaires ;
- les factures d'achat de carburant n'indiquent ni le numéro de facture ni l'immatriculation du véhicule consommateur ni le nom du service concerné ;
- à une même date ou à des dates rapprochées, la consommation de carburant a été excessive comme le montre les exemples suivants (Les montants en FBU):

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

06/10 /2011 : 41 000	02/11/2011 : 12 500	13 /05/2011 : 76 100
09/10/2011 : 20 500	03/11/2011 : 41 000	13/05/2011 : 10 150
10/10/2011 : 10 400	04 /11/2011 12 500	15/05/2011 : 6 090
11/10/2011 : 41 000	05/11/2011 : 20 500	16/5/2011 : 10 550
12/10/2011 :10 400	06/11/2011 :10 500	19/5/2011 :10 550
13/10/ 2011: 10 400	06/11/2011 : 20 500	
17/10 /2011 : 41 000	14/11/2011 :10 400	
17/10/2011 : 20 800	14/11/2011 :41 000	
25/10/ 2011: 10 400	1511/2011 : 15 600	
25/10/2011 : 41 000	18/11/2011 :20 500	
25/10/2011 : 10 400	19/11/2011 : 20 500	

Conséquence

- Difficulté de connaître le montant exact d'achat de carburant ;
- risque de :
 - ✓ enregistrement des factures fictives ;
 - ✓ consommation abusive de carburant.

Recommandation

- *enregistrer toutes les factures de carburant dans leur rubrique ;*
- *exiger chaque fois aux stations service de marquer le numéro de la facture et l'immatriculation du véhicule consommateur du carburant.*

Commentaire de la Commune

TITRE 2 : DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Observation n°8 : Gestion des immobilisations financières

Constat

La Commune a 11 actions à la SOGESTAL de Ngozi (100 000 FBU/action) mais les pièces justificatives restent introuvables.

Conséquence

Risque pour la Commune de perdre toutes ses actions au profit de la SOGESTAL de Ngozi.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de se faire délivrer le titre attestant la propriété des onze actions à la SOGESTAL de Ngozi.

Commentaire de la Commune

TITRE 3 : DES STOCKS

Observation n°9 : Gestion de stocks

Constats

- La Commune a, à la place d'une fiche de stock, un registre de stock (détenu par l'Admicom) qui montre uniquement les entrées et sorties des tôles ;
- le registre de stock n'est pas daté (surtout les sorties) ;
- il comporte beaucoup de surcharges (des chiffres changés) ;
- le manquant du total reçu (38 640) sur le total distribué (37 952) est de 688 tôles ;
- absence d'inventaire physique valorisé des stocks au 31 décembre ;
- absence des pièces justificatives des mouvements de stock ;
- absence d'inventaire d'objets matériels acquis uniquement par ses propres fonds. Elle dispose d'un inventaire de patrimoine communal incluant aussi bien les objets acquis avec ses propres fonds que ceux obtenus des partenaires et des contribuables locaux.

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Conséquences

Risque de détournement, de perte ou de vol.

Recommandations

La cour recommande à la Commune de :

- *tenir régulièrement une fiche de stocks qui enregistre tous les mouvements de stocks avec dates, sans ratures ni surcharges pour chaque nature de stock ;*
- *Justifier les 688 tôles manquantes ;*
- *procéder à l'inventaire physique valorisé des stocks à la fin de chaque exercice ;*
- *séparer l'inventaire des objets matériels acquis par ses propres fonds de celui des biens acquis par les fonds des partenaires.*

Commentaire de la Commune

Observation n°10 : Gestion des valeurs communales

Les valeurs communales sont constituées de : cartes d'assurance maladie, cartes nationales d'identité, quittanciers et tickets marché.

Constat

- Certains percepteurs violent l'art. 23 de l'A-R n° 001/570 du 18 décembre 1964 portant règlement de la comptabilité communale qui exige aux percepteurs de justifier hebdomadairement de leurs opérations. Malgré cette disposition, le comptable continue de distribuer d'autres quittanciers aux percepteurs qui n'ont pas encore versé les recettes déjà collectées ;
- certaines valeurs distribuées en 2011 n'ont pas été retirées. Elles ont continué à être utilisées pour collecter des recettes de 2012 (ex. quittanciers C 575881, B 28251, C 575551, C575251, B408151,...) ;

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

- certains percepteurs signent P.O pour recevoir des quittanciers destinés à d'autres percepteurs.

Conséquence

- Le risque d'utilisation des recettes collectées pour des fins privées ;
- non respect du principe de séparation des exercices ;
- il y a risque de subtilisation des valeurs communales ;
- Non fiabilité des données du compte de gestion ;
- Risque de fraude

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de :

- faire respecter l'art. 23 de l'A-R n° 001/570 du 18 décembre 1964 portant règlement de la comptabilité communale ;

- récupérer les valeurs communales encore en circulation à la clôture d'un exercice ;

- ne remettre des valeurs qu'aux percepteurs qui se présentent physiquement.

Commentaire de la Commune

TITRE 4 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Observation n°11 : Dossiers administratifs

Constat

- Des quatorze dossiers du personnel communal permanent, aucun ne contient l'extrait du casier judiciaire (art.7 du décret n° 100/067 du 21 avril 1990 portant statut des personnels Communaux et Municipaux c.);
- dix dossiers ne comprennent pas de diplômes (art. 7 du décret n° 100/067 du 21 avril 1990 portant statut des personnels Communaux et Municipaux e.) ;

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Conséquences

- Risque d'engager des personnes qui ne sont pas de bonne moralité ;
- Difficulté de :
 - ✓ connaître le niveau d'études de la personne engagée ;
 - ✓ vérifier l'adéquation entre les aptitudes de l'employé et les exigences du poste.

Recommandation

Mettre à jour tous les dossiers administratifs du personnel.

Commentaire de la Commune

Observation n°12 : Gestion des congés

Constat

- absence de demande de congé annuel de repos dans tous les dossiers administratifs du personnel communal permanent ;

Conséquence

Risque de mécontentement du personnel communal et diminution de son rendement.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de faire bénéficier chaque année le congé annuel de repos à son personnel (art. 32 du décret n° 100/O67 du 21 avril 1990 portant statut des personnels Communaux et Municipaux).

Commentaire de la Commune

TITRE 5 : DU SYSTEME COMPTABLE

Observation n°13 : Décaissement des frais de mission

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Constat

Tous les décaissements relatifs aux frais de mission ont été faits sans ordre de mission.

Conséquence

Risque d'engager des dépenses pour des missions fictives.

Recommandation

La cour recommande à la Commune de ne décaisser les frais de mission que sur présentation d'un ordre de mission.

Commentaire de la Commune

Observation n°14 : Document matérialisant la situation journalière de l'encaisse générale de la Commune

Constat

La comptabilité de la Commune ne dispose d'aucun document matérialisant la situation journalière de l'encaisse générale de la Commune comme le prévoit l'art.32 3° de l'A-R n°001/570 du 18 décembre 1964, portant Règlement de la Comptabilité Communale qui dispose que le receveur communal tient une situation journalière de l'encaisse générale de la Commune.

Conséquence

- impossibilité de suivre l'évolution quotidienne de l'encaisse générale de la Commune.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de produire et classer les documents matérialisant sa situation journalière de l'encaisse générale.

Commentaire de la Commune

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Observation n° 15 : Classement des pièces justificatives

Constat

- Les pièces justificatives des dépenses ne sont pas classées dans un classeur comme le prévoit l'art. 41 de l'A-R n° 001/570 du 18 septembre 1964 portant Règlement de la Comptabilité Communale ;
- des factures d'un montant de 1 329 450 FBU d'achat de carburant sont classées et enregistrées dans les pièces justificatives de construction d'écoles ;
- des factures de carburant pour un montant de 874 750 FBU ont été classées et comptabilisées dans les pièces justificatives des frais de sport ;
- un reçu de 135 000 FBU du 20/05/2011 pour l'obtention d'un passeport a été classé et enregistré dans les pièces justificatives d'entretien du véhicule et de la motocyclette ;

Conséquences

- Risque de disparition des pièces justificatives ;
- difficulté au contrôleur de distinguer les montants exacts des dépenses d'achat du carburant, de construction d'écoles et de frais de sport ;
- difficulté de contrôle.

Recommandations

- *Concevoir et mettre en place un système de classement des pièces comptables conformément à l'art. 41 de l'A-R n°001/570 du 18 décembre 1964, Portant Règlement de la Comptabilité Communale ;*
- *enregistrer convenablement les opérations comptables dans leurs rubriques respectives ;*
- *Classer les pièces justificatives dans leurs rubriques respectives.*

Commentaire de la Commune

Observation n°16 : Séparation de la caisse- recettes et la caisse d'avance

Constat

La commune Mwumba dispose d'une seule caisse pour toutes les opérations d'encaissement et de décaissement.

Conséquence

Difficulté de bien suivre l'entrée et la sortie des fonds.

Recommandation

Disposer d'une caisse pour l'encaissement des recettes et d'une autre caisse d'avance pour payer au comptant des petites dépenses avant mandatement par l'ordonnateur et mettre en place un régisseur d'avance tel que prévu par le manuel de procédures administratives et financières.

Commentaire de la Commune

Observation n°17 : Montant maximum à détenir en caisse et plafond de décaissement

Constat

Les décaissements par caisse ne sont pas limités à un montant maximum au dessus duquel le paiement doit être effectué par banque.

Conséquence

- Le maniement d'un montant élevé d'espèces à la caisse peut être à l'origine de la malversation ;
- risque de vol ou de perte.

Recommandation

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

- *Se doter d'un acte réglementaire fixant le plafond de caisse ;*
- *Respecter scrupuleusement le plafond fixé.*

Commentaire de la Commune

Observation n°18 : Contrôle de caisse

Constat

L'Administrateur communal n'a effectué aucun contrôle de caisse sur toute la période sous examen alors que l'A-R portant Règlement de la comptabilité communale le lui recommande dans ses arts. 10 et 57.

Conséquence

Difficulté de constater à temps des manquants ou d'éventuelles erreurs.

Recommandation

Effectuer un contrôle de caisse au moins une fois par mois et dresser un procès-verbal.

Commentaire de la commune

Observation n°19 : Tenue du livre comptable pour la caisse

Constats

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

- les pages du livre de caisse ne sont pas paraphées par l'Administrateur communal comme le recommande l'art.33 de l'A-R n°001/570 du 18 décembre 1964 portant Règlement de la Comptabilité communale ;
- plusieurs exercices comptables sont entremêlés dans un même livre de caisse alors que l'art. 33.2° de l'A-R n°001/570 du 18 décembre 1964 exige d'ouvrir un nouveau livre de caisse au début d'un exercice (ex. une partie des opérations de caisse de 2011 se trouve dans le livre de caisse de 2009);
- la plupart des enregistrements dans le livre de caisse ne sont pas datés.

Conséquence

Difficulté dans le contrôle de la caisse ;

Recommandations

- *parapher toutes les pages du livre de caisse (l'Administrateur communal);*
- *clôturer le livre de caisse à la fin d'un exercice et d'ouvrir un nouveau au début de l'exercice suivant ;*
- *dater toutes les opérations faites dans le livre de caisse.*

Commentaire de la Commune

Observation n°20 : Conservation des espèces

Constat

La commune de Mwumba conserve les espèces dans une malle alors qu'elle dispose d'un coffre-fort.

Conséquence

Risque élevé de vol.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de conserver les espèces dans le coffre fort.

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Commentaire de la Commune

Observation n° 21 : Usage du livre de banque

Constat

La Commune est titulaire de deux comptes bancaires, un ouvert à la BCB (n° 93117-23) et un autre à la RNP (n° PM 19), mais elle n'a pas utilisé de livre de banque en 2011 alors que l'art.33.2° de l'A-R n°001/570 du 18 décembre 1964 recommande d'ouvrir un livre de banque au début d'un exercice comptable.

Conséquence

- Impossibilité de suivre les mouvements de banque ;
- les financements ou aides extérieurs des partenaires au développement communal notamment celles de FONIC n'ont pas de traces dans sa comptabilité ;
- risque élevé de malversation ;
- non fiabilité des données comptables en rapport avec les fonds en banque.

Recommandations

- *tenir un livre de banque séparé par banque ;*
- *enregistrer les montants versés dans le livre de banque approprié ;*
- *classer chronologiquement par banque les bordereaux de versement ;*
- *classer les extraits de compte régulièrement et chronologiquement par banque.*

Commentaire de la Commune

Observation n°22 : Gestion du compte bancaire

Constat

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Pour tout retrait à la BCB, la Commune doit adresser une correspondance de demande d'autorisation de retrait au gouverneur de province en y spécifiant la destination du montant à retirer. Le chèque bancaire est donc accompagné d'une autorisation écrite émanant du gouverneur qui servira de base légale pour tout retrait.

Conséquence

Lenteur dans la gestion des affaires communales.

Recommandation

Fixer en commun accord avec le gouverneur, un seuil au-delà duquel l'autorisation de retrait est requise.

Commentaire de la Commune

Observation n° 23 : Rapprochement bancaire

Constat

La Cour a constaté que suite à l'absence du livre de banque, la Commune Mwumba est dans l'impossibilité de procéder au rapprochement bancaire.

Conséquence

Une erreur dans la comptabilité de la banque ne peut pas être repérée.

Recommandation

Procéder mensuellement au rapprochement bancaire pour constater les écarts éventuels entre la situation bancaire communiquée par les banques et la situation des comptes générée par la comptabilité de la Commune et redresser en temps utile les anomalies éventuelles.

Commentaire de la Commune

Observation n°24 : Usage des « bons pour »

Constat

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

La Cour a constaté que la Commune Mwumba viole l'A-R n° 001/570 du 18 décembre 1964 en faisant recours à l'usage des « bons pour ».

Au total, des « bons pour » pour un montant de 3 104 507 n'avaient pas encore été remboursés au 31 décembre 2011.

Conséquence

Risque pour la Commune d'engager des dépenses illégales.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune d'éviter l'usage des « bons pour ».

Commentaire de la Commune

TITRE 6 : PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Observation n°25 : Procédure de passation de marchés publics

Constat

- La Commune ne s'est pas conformée à l'art. 1^{er} de l'ordonnance n°540/1035/2008 du 6/10/2008 portant Seuils de Passation, de Contrôle et de Publication des Marchés Publics dans l'attribution d'un marché de fourniture des matériaux de construction à un certain HAKIZIMANA Alexis pour un montant de huit millions six cent trente neuf mille (8 639 000 FBU) ;
- Pour les fournitures dont le prix est inférieur à 5 000 000 FBU, la Commune effectue les achats par article au fur et à mesure que le besoin se fait sentir.

Conséquence

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

- Risque de favoritisme ;
- risque de corruption et de détournement ;
- absence d'efficacité (acquisition du matériel de bonne qualité au moindre coût) ;
- surcharge des opérations de caisse.

Recommandations

- effectuer périodiquement des achats regroupés tout en respectant la mise en concurrence ;

-respect absolu de code des marchés publics (Loi n°1/01 du 4 février 2008).

Commentaire den la Commune

TITRE 7 : VALORISATION DES BIENS ET SERVICES RECUS

Observation n° 26 : Les biens et services

Les biens et services que reçoit la Commune Mwumba et qui requièrent une valorisation sont les matériaux de construction provenant de la Présidence de la République et les travaux communautaires.

Constat

- Ces biens et services ne sont pas valorisés ;
- les contributions des tiers prévues dans le cadre des microprojets communaux n'apparaissent que sur les historiques bancaires et ne sont pas comptabilisées ;
- la Commune Mwumba n'établit pas d'inventaire d'objets matériels acquis uniquement par ses propres fonds. Elle dispose d'un inventaire du patrimoine communal incluant aussi bien les objets acquis avec ses

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

propres fonds que ceux obtenus des partenaires et des contribuables locaux.

Conséquence

- Privation d'informations exhaustives sur les ressources de la Commune ;
- Risque de :
 - ✓ ne pas connaître la valeur réelle des infrastructures réalisées ;
 - ✓ détournement ;
- absence de transparence.

Recommandations

- *Procéder à la valorisation des biens et services reçus ;*
- *séparer l'inventaire des objets matériels acquis par ses propres fonds de celui des biens acquis par les fonds des partenaires ;*
- *enregistrer les apports des tiers prévus dans le cadre des microprojets dans sa comptabilité.*

Commentaire de la commune

**RAPPORT D'OPINION SUR LE COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE
MWUMBA, EXERCICE 2011**

Le présent rapport d'opinion porte sur le compte de gestion déposé à la Cour, les responsabilités respectives, le fondement de l'opinion, les observations et l'opinion sur le compte de gestion de la Commune Mwumba.

1. Compte de gestion de la Commune Mwumba

Le compte de gestion de la Commune Mwumba indique les réalisations des recettes et des dépenses au cours de l'exercice 2011.

2. Responsabilités respectives

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Le compte de gestion qui fait l'objet de vérification reste sous la responsabilité de la Commune Mwumba. La responsabilité de la Cour est limitée à exprimer une opinion indépendante sur le compte de gestion sur base de ses vérifications et de la communiquer à qui de droit.

3. Fondement de l'opinion

La Cour a planifié ses vérifications de façon à obtenir les informations et les explications qu'elle estimait nécessaires.

Le travail a consisté à examiner sur base d'échantillons, les éléments probants justifiant les données contenues dans le compte de gestion et à évaluer si l'élaboration du compte de gestion reflète la réalité.

La Cour des comptes estime que les résultats de ses différentes analyses constituent une base raisonnable à l'expression de son opinion

4. Observations sur le compte de gestion

La Cour des Comptes formule les observations suivantes :

- des écarts ont été constatés entre les pièces justificatives et le total indiqué dans le compte de gestion ;
- les opérations de caisse sont mélangées à celles de la banque au niveau du livre de caisse ;
- absence de classement des pièces justificatives ;
- la Commune a ouvert un livre de caisse où plusieurs exercices budgétaires sont entremêlés ;
- la Commune n'a pas tenu le livre de banque ;
- certaines mentions dans les documents comptables notamment le livre de caisse n'ont pas été remplies par le comptable.

5. Opinion sur le compte de gestion

Les importantes observations exposées ci-dessus et les faiblesses relevées dans le rapport de gestion ont empêché la Cour d'obtenir d'éléments

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

suffisants et adéquats sur certaines rubriques du compte de gestion de la Commune Mwumba, exercice 2011. En conséquence, la cour n'est pas capable d'exprimer une opinion sur l'image fidèle et sincère du compte de gestion.

III. VERIFICATION DES COMPTES DE LA COMMUNE MWUMBA, EXERCICE 2011

III.1. De l'état du compte déposé

En date du 21/11/2012, le comptable de la Commune Mwumba a transmis à la Cour des comptes un dossier comprenant :

- le compte de gestion exercice 2011 ;
- le compte administratif exercice 2011 ;
- les prévisions budgétaires exercice 2012 ;

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

- une liste détaillée de ses créanciers et le montant de ses dettes ;
- la révision budgétaire 2011.

Le dossier déposé ne comprenait pas :

- Les rapports trimestriels d'exécution du budget ;
- la délibération du conseil communal portant vote du budget exercice 2011 ;
- les documents ou actes modificatifs du budget ayant autorisé les dépassements budgétaires comme l'exige la loi communale révisée ;
- le rapport sur la gestion des stocks qui retrace les opérations de l'exercice sous examen, les pertes constatées et les responsabilités encourues (art. 52 du règlement de la comptabilité communale et 90 de la loi régissant la Cour des comptes) ;
- les listes de paie de janvier à décembre 2011 ;
- la liste du personnel de la Commune Mwumba ;
- la délibération portant adoption du compte de gestion et du compte administratif.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de déposer à la cour des comptes un dossier complet et dans les délais prévus par la loi.

La vérification des comptes de la Commune Mwumba a porté sur le solde d'ouverture de l'exercice sous contrôle, les recettes et les dépenses.

III. 2. Du solde d'ouverture de l'exercice 2011

Le compte de gestion transmis par la Commune Mwumba indique un solde d'ouverture de 294 510 FBU. Ce solde est égal au solde de clôture 2010 et concorde avec celui du livre de caisse. Il représente le total des avoirs en caisse et en banque.

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Cependant, la Cour des comptes a constaté qu'il était impossible de dégager les soldes mensuels de la caisse étant donné que la Commune n'a pas produit des rapports mensuels à transmettre au département des finances communales.

III. 3. Des recettes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Le Compte de gestion de la Commune Mwumba indique des prévisions de 55 179 000 FBU et des réalisations de 73 699 496 FBU soit un taux de réalisation de 133,5% comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°1 : Bilan des recettes de la Commune Mwumba, exercice 2011

1 LES RECETTES SUR TAXES				
Art	DESIGNATION	PREVISION	RECETTES REALISEES	%
	Report		294 510	
	A. TAXES SUR LA PROPRIETE			
1000	Cycle (vélo) par engin	5 002 500	5 592 700	117,9
1001	Cyclomoteur	27 000		
1002	Gros bétail par tête	391 800	109 450	27,9
1003	Machine à coudre	60 000	53 500	89,1
	SOUS TOTAL	981 300	1 050 160	107
	B. TAXES REMUNERATOIRES ET PETRIMONIALES			
2000	Délivrance d'Extraits (voir art 3000)	200 000	101 500	50,7
2001	Délivrance d'Attestations (voir art 3000)	250 000	239 000	95,6
2003	Délivrance des CNI	750 000	713 500	95,1
2004	Fiche de ménage et carte de naissance (Voir art 3000)	200 000		
2005	Inscription au registre de mariage	1 000 000	1 341 800	134,1
2012	Amende Administrative	4 000 000	4 352 000	108
2013	Délivrance des CAM	1 400 000	1 167 000	83,3
2016	Location Terrains et Bâtiments Communaux	200 000	155 500	77,7
2019	Vente Propriétés et Bornage	4 500 000	7 811 401	173,5

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

2020	Frais d'enregistrement d'une propriété	400 000	231 595	57,8
2021	Attribution de Parcelle par Commune	1 000 000	1 042 000	104,2
	SOUS TOTAL	13 900 000	17 155 296	123,4
	C. TAXES SUR LES ACTIVITES ET SERVICES COMMUNAUX			
	a. Activités Commerciales			
3000 à 3032	Recettes sur Taxes marchés + Exploitation des marrais	5 000 000	2 577 900	51,5
3033	Boutiques d'article divers	1 072 500	868 000	80,9
3034	Boutiques et débits de boissons	230 000	284 000	123,4
3037	Petits restaurants	190 000	84 500	44,4
3040	Cabarets de bière locale	670 000	640 000	95,5
3041	Vente de bière locale ou artisanale	2 000 000	1 894 150	94,7
3043	Cabarets de bières industrielles	150 000	70 000	46,6
3044	Dépôt des produits BRARUDI (Petit Dépôt)	160 000		
3046	Dépôt des vivres secs (Sorgho, Haricots, etc.)	467 300	403 450	86,3
3047	Vente de gros bétail sur pied			
3048	Vente de petit bétail sur pied	300 000	148 800	49,6
3051	Abattage de gros bétail	100 000	46000	46
3052	Abattage de petit bétail	545 400	357 000	65,4
3054	Vente de peaux de gros et petit bétail	150 000	31500	21
3055	Location des Echoppes et places au marché	300 000	180 000	60
	b. Services communaux			
4004	Exploitation Moulins et Décortiqueuses	52 500	37 500	71,4
4011	Autres Etablissements Financières (COOPEC+UCODE, Pharmacie)	80 000	80 000	100
4014	Studio Photo+Salon de coiffure+Vidéos	40 000	59 000	147,5
4015	Chargement des produits vivriers	220 000	242 550	110,2
4017	Chargement des produits de reboisement	500 000	447 500	89,5
4018	Chargement des briques et tuiles	1 000 000	832 500	83,2
4019	Chargement des carrières, sable,...	1 000 000	1 067 150	106,7
4029	Passage d'une pirogue sur rivière	6 000	18 000	300
	SOUS TOTAL	14 233 700	10 369 500	72,8
	D.TAXES SUR LES ACTIVITES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES			
5003	Menuiserie	92 000		
5011	Briqueterie tuileries	190 000	59 000	31
5014	Atelier de soudure	30 000	30 000	100
5015	Boulangerie	85 000	20000	23,5
5016	Fromagerie	10 000	5000	50

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

	SOUS TOTAL	407 000	114000	28
	E. AUTRES RECETTES OU TAXES			
6000	Recettes Judiciaires des tribunaux	557 000	251 540	45,1
6002	Taxe sur Médecine Traditionnelle	150 000	40 000	26,6
6003	Taxe sur Vente café perche	1 300 000	1 442 250	110,9
6004	Taxes sur café cerise aux usines			
6008	a. Financement ou aide extérieures	18 500 000	38 965 800	210
	b. Participation de la population	1 000 000	2 830 000	283
	c. Dividendes sur actions à la SOGESTAL	2 000 000		
6009	Achat régimes de bananes pour bière locale	1 000 000	1 123 950	112,3
6011	Régularisation des dettes envers la Commune	1 150 000		
6012	Exploitation des minerais		357 000	
	SOUS TOTAL	25 657 000	45 010 540	175,4
	TOTAL	55 179 000	73 699 496	133,5

Source : compte de gestion de la commune Mwumba

De ce tableau, il ressort que certaines rubriques budgétaires ont été réalisées à un taux élevé. Ces rubriques sont notamment : participation de la population(283%), financement ou aides extérieures (210%), vente de propriétés et bornage (173,5%), inscription au registre de mariage(134,1%)et studio-Photo+ salon de coiffure+ vidéo (147,5%). Cependant, d'autres rubriques ont connu une faible réalisation ou une réalisation nulle. Il s'agit entre autres des rubriques suivantes : taxe sur le gros bétail par tête (27,5%), vente de peau de gros et du petit bétail (21%), briqueterie et tuileries (31%), boulangeries(23,5%), cyclomoteur (0%), fiche de ménage et carte de naissance (0%), dépôt des produits BRARUDI (0%), menuiserie(0%), dividendes à la SOGESTAL Ngozi (0%) et régularisation des dettes envers la Commune (0%).

Recommandation

Pour des rubriques ayant connu un faible taux de réalisation ou une réalisation nulle, la Cour recommande au comptable communal de faire diligence dans la collecte des recettes prévues au budget comme le prévoit l'art.20 de l'A-R n°001/570 du 18 décembre 1964 portant règlement de la Comptabilité Communale.

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

III. 4. La vérification des comptes de recettes

La vérification des comptes de recettes n'a pas été possible pour la totalité des recettes pour des raisons suivantes :

- les fiches de ventilation sont inexistantes à la Commune Mwumba ;
- les pièces justificatives des recettes étaient entremêlées et le comptable n'a pas été à mesure de les classer rubrique par rubrique.

La vérification des comptes de recettes a été possible pour deux sous-comptes de recettes : financement ou aides extérieures et participation de la population (Apport local).

En ce qui est du financement ou aides extérieures, le compte de gestion indique une réalisation de 38 965 800 FBU au moment où les pièces justificatives indiquent **38 747 300 FBU**, soit un écart de **218 500 FBU** à justifier.

Quant à la participation de la population, le compte de gestion indique une réalisation de **2 830 000 FBU**. Mais les calculs de la Cour sur base des données contenues dans les carnets de reçus de participation de la population indiquent **4 840 000 FBU**, soit un écart de **2 010 000 FBU** à justifier.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de justifier et de redresser ces écarts constatés.

III.5 Dépenses de la Commune Mwumba, exercice 2011

Les dépenses de la Commune Mwumba exercice 2011 étaient réparties en dépenses de fonctionnement, autres dépenses et dépenses d'investissement. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le total des prévisions

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

budgetaires qui étaient de 37 902 000FBU ont été réalisées à hauteur de 29 129 182FBU soit un taux de réalisation de 76,8%.

Les dépenses dites « autres dépenses » ont été réalisées à hauteur de 438 050FBU sur une prévision de 1 900 000FBU soit 23%.

Cependant, il est à noter que les dépenses « autres dépenses » est une rubrique qui n'est pas prévue par la nomenclature budgétaire et comptable.

Les dépenses d'investissement qui étaient prévues à 18 200 000FBU ont été réalisées à hauteur de 43 791 650FBU soit un taux de 242,6%.

Le tableau ci-dessus illustre les réalisations des dépenses par rapport aux prévisions au cours de l'exercice 2011.

Tableau n°2 : Bilan des dépenses de la Commune Mwumba, exercice 2011

N°	LIBELLE	PREVISIONS	DEPENSES REALISEES	%
1	a. Salaire et rémunération du Personnel Communal	13 000 000	10 775 868	82,8
	b. Régularisation des salaires impayés	200 000	1 040 580	520,2
2	a. Cotation INSS	400 000	320 815	80,2
	b. Paiement des arriérés INSS			
	b. Cotation M.F.P	36 200	300 498	83
3	Achat matériel et fournitures de bureau	1 000 000	1 335 700	133,5
4	Achat valeurs communales	1 200 000	1 305 500	108,7
5	Entretien des bâtiments administratifs	600 000	244 550	40,7
6	Entretien du Véhicule et moto communaux	4 000 000	2 535 804	63,3
7	a. Consommation en eau et électricité	500 000	84 000	16,8
	b. Paiement des arriérées de la REGIDESO	500 000		
	c. Entretien des installations électriques	150 000	40 000	26,6
8	Frais de sport, art, culture et loisirs	1 000 000	885 500	88,5
9	Achat Carburant pour Commune	4 000 000	3 954 770	98,8
10	a. Frais de mission de l'Administrateur communal	400 000	200 000	50
	b. Prime de l'Administrateur communal	240 000	220 000	91,6
	c. Consommation téléphonique de l'Administrateur communal	480 000	488 200	101,7
	d. Frais de déplacement de l'Administrateur communal	200 000	121 000	60,5
11	a. Frais de déplacement du Comptable communal	200 000	166 500	81

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

	b.Frais de mission du Comptable communal	150 000	150 000	100
	c. Consommation téléphonique du comptable communal	120 000	118 000	98,3
12	a. Frais de déplacement des conseillers techniques	180 000	180 500	100,2
	b.Frais de mission des conseillers techniques	180 000	119 000	66,1
	c. Consommation téléphonique des Conseillers Techniques	240 000	240 000	100
	d Primes des Conseillers Techniques	360 000	330 000	91,6
13	a. Consommations téléphoniques du Président du conseil communal			
	b. Consommation téléphoniques du Vice président du Cons. Com.			
14	Jetons de présence des membre du conseil communal	600 000	510 000	85
15	Jetons de présence des membre du conseil collinaire	290 000	98 000	33,7
16	Consommation téléphonique des Chefs de Zones	180 000	180 000	100
17	Loyer du Gite de l'Administrateur communal			
18	Frais d'Assistance et Bienfaisance Publique			
	a. Elèves Indigents	200 000		
	b. Entretien de l'Ambulance de l'HÖPITAL (1% des recettes)	275 000		
	c. Autres	400 000	463 597	115
19	Frais cérémoniaux	600 000	610 000	101,7
20	Travaux sécuritaires (Enquête, renseignements)	200 000	45 000	22,5
21	Rafraichissement après réunion des administratifs à la base	200 000	118 700	59,3
22	a. Frais de mission pour les réunions des agents de l'Etat Civil	45 000	50 000	111,1
	b.Frais de mission du chauffeur	150 000	144 000	96
	c. Frais de mission d'autre Agent communaux	200 000	282 300	141,1
24	Frais d'accueil des visiteurs	300 000	94 500	32
25	Frais de représentation de la Commune	300 000	241 000	80,3
26	Régularisation de diverses dettes impayée	3 600 000	500 000	13,8
27	Imprévues			

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

28	a. Contribution aux frais de fonctionnement du Cabinet du Gouverneur recettes (2% des recettes)	550 000	495 000	90
	b. Carburant, matériel de bureau, frais de mission pour les services des Finance et d'Etat- civil	150 000	140 000	93,3
	SOUS TOTAL	37 902 000	29 129 182	76,8
	2. AUTRES DEPENSES			
29	Frais de fonctionnement du Tribunal de Résidence	300 000	262 450	87,4
30	Financement et soutien aux associations			
	Agro-pastorales	200 000	83 100	41,5
	Agro-forestières	400 000		
	Artisanales	200 000		
31	Primes des percepteurs des taxes	300 000	48 000	16
32	Entretien des monuments	500 000		
	Retenus bancaires		44 500	
	SOUS TOTAL	1 900 000	438 050	23
	3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
33	Contribution à la construction des Ecoles et Centre de Santé	18 000 000	43 679 650	242,6
35	Entretien des routes et ponts	200 000	112 000	56
	SOUS TOTAL	18 200 000	43 791 650	240,6
	TOTAL DES DEPENSES	58 002 000	73 358 882	126,4

Source : compte de gestion de la commune Mwumba, exercice 2011

L'analyse du tableau ci-dessus montre que certaines rubriques budgétaires ont connu des dépassements alors qu'ils n'ont pas fait objet d'acte modificatif du budget.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune d'exécuter le budget dans ses limites.

Tableau n°3 : Dépassements constatés sur certaines rubriques budgétaires

N°	Libellé	Prévisions	Dépenses	Taux de
----	---------	------------	----------	---------

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

			réalisées	réalisation
1	b. Régularisation des salaires impayés	200 000	1 040 580	520
3	Achat matériel et fourniture de bureau	1 000 000	1 335 700	133,5
4	Achat valeur communales	1 200 000	1 335 700	108,7
10	d. Consommation téléphonique de l'Admicom.	480 000	488 200	101,7
12	a. Frais de déplacement des conseillers techniques	180 000	180 500	100,2
18	c. Autres	400 000	463 597	115,6
19	Frais cérémoniaux	600 000	610 300	101,7
22	a. Frais de mission pour les réunions des Agent d'Etat-Civil	45 000	50 000	111,1
	c. Frais de mission pour d'autre agent communaux	200 000	282 000	141,1
33	Contribution à la construction des écoles et centre de Santé	18 000 000	43 679 650	242,6

Source : Compte de gestion exercice 2011

La Commune Mwumba a opéré tous ces dépassements en violation des arts. 59, 60 et 61 de la loi communale étant donné qu'ils n'ont pas fait objet d'acte modificatif.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de rester dans la marge des prévisions budgétaires.

III. 6. Vérification des comptes de dépenses

Pour vérifier les comptes de dépenses de la Commune Mwumba, la Cour a procédé par échantillonnage en analysant les rubriques ayant une part importante comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°4 : Comparaison entre le compte de gestion et les pièces justificatives

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

N°	Libellé	Compte de gestion. A	Pièces justificatives (Calculs de la Cour).B	Ecart (B-A)
1 a.	Salaire et rémunération du personnel	10 755 868	10 755 868	0
b.	Régularisation des salaires impayés	1 040 580	Pas de P.J	-1 040 580
2 a.	Cotisation INSS	320 315	621 313	300 998
3	Achat matériel et fourniture de bureau	1 335 700	1 163 200	-172 500
6	Entretien du véhicule et de la moto	2 535 804	2 369 900	-165 904
8	Frais de sport	885 500	997 000	111 500
9	Achat carburant pour la Commune	3 954 779	4 034 970	80 191
18c.	Assistance publique (Autres)	463 597	496 997	33 400
19	Frais cérémoniaux	610 300	610 300	0
33	Contribution à la construction d'école et centre de santé	43 679 650	35 017 150	-8 662 500

Source : Tableau confectionné par la Cour sur base des données du compte de gestion et des pièces justificatives (Reçus, factures, bordereaux de versement)

La Cour a constaté que certains montants de dépenses portés au compte de gestion ne concordent pas avec ceux des pièces justificatives.

Recommandation

La Cour recommande à la Commune de justifier et de redresser les écarts relevés.

III.7. Situation des dettes et créances de la Commune Mwumba

III.7.1. Situation des dettes de la Commune

Jusqu'au 31 décembre 2011 la Commune Mwumba avait des dettes d'un montant de 54 635 326 FBU, mais elle n'a pas de pièces qui justifient ces dettes. Elle n'a également pas de politique de règlement de ses dettes. Elle court le risque d'avoir des litiges relatifs aux dettes et de handicap du fonctionnement de la Commune.

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

Les tableaux ci-dessous montrent l'état des dettes de la Commune Mwumba au 31 décembre 2011.

Tableau n°5 : Dettes envers les tiers

n°	Objet de la dette	Nom et prénom	montant
1	Facture impayées	REGIDESO	3 209 890
2	Cotisations impayées	INSS	6 907 583
3	Montant impayé	Département des impôts	296 991
4	Facture impayées	Hôpital Autonome de Ngozi	14 386 635
5	Facture impayées	Régie communale de l'Eau	2 795 580
6	Jetons de présence	Conseil communal	586 400
7	Facture impayée	GATUTSI Déo	130 000
8	Facture impayée	Hôtel BRASILIA	167 600
9	Facture impayée	NTEZAHORIRWA Cyrille	42 700
10	Loyer gite communal	Diocèse de Buye	1 250 000
11	Facture impayée	UWIMANA Charlotte	197 500
12	Primes et Factures impayées	NSAGUYE Innocent	1 906 434
13	Matériel de construction	MPAWENIMANA Christophe	4 834 820
14	Facture impayée	MASUMBUKO Désiré	400 000
15	Facture impayée	NKURUNZIZA Noël	1 100 000
	SOUS TOTAL		38 215 142

Source : Etat des dettes fourni par le comptable communal

Tableau n°6 : Salaires impayés du personnel communal

N°	Nom et prénom	Fonction	Montant
1	NDIKUMASABO Jean Pierre	Secrétaire	957 832
2	NTAHONAMA Melchior	Comptable	1 615 762
3	AHINKUYE Macaire	Chef de zone	1 483 603
4	NAHIMANA Cyprien	Agent d'E.C	574 630

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des
comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

5	GATABAZI THOMAS	Agent d'E.C	10 986
6	KAYITESI Marie loise	Agent d'E.C	508 030
7	TWAHABONYIMANA Pascal	Chef de colline	93 405
8	NGENDAKUMANA Frédéric	Chef de colline	88 825
9	BANCISHUBWENGE Jérôme	Chef de colline	402 366
10	NGWANIYE Saïdi	Chef de zone	515 495
11	NTIGIRINZIGO Emmanuel	Chef de colline	152 310
12	NDIMURWANKO Laurent	Chef de colline	351 350
13	NDAYISHIMIYE Ezechiel	Chef de colline	225 810
14	NKUNDAMAHORO Aristote	Chef de colline	47 410
15	HABONIMANA Julien	Chef de colline	326 780
16	NZEYIMANA	Chef de colline	526 580
17	HASABAMAGARA Pierre	Chef de colline	6 500
18	NDARYIYUMVIRE Côme	Chef de colline	93 329
19	NSAGUYE Cyprien	Chef de colline	315 125
20	NIMUHA Charles	Chef de colline	343 965
21	BIMENYIMANA Servillien	Chef de colline	214 720
22	NTAMAVUKIRO André	Chef de colline	35 320
23	NIYONSABA Moïse	Agent d'E.C	137 182
	SOUS TOTAL		8 875 005

Source : Etat des dettes fourni par le comptable communal

Tableau n°7. Les primes impayées

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

N°	Nom et prénom	Fonction	Montant
1	KUBWIMANA Jérôme	Conseiller Technique Socio-Administratif	1 299 865
2	NSABIMANA Nadine	Conseiller Technique du développement	458 500
	SOUS TOTAL		1 758 365

Source : Etat des dettes fourni par le comptable communal

Tableau n° 8 : Salaires impayés du personnel ancien

N°	Nom et prénom	Fonction	Montant
1	NIRERE Christine	Ex Comptable	725 917
2	NDACARONDERA Amani Saïdi	Ex Chef de zone	151 249
3	HAKIZIMANA Selemeni	Ex Chauffeur	52 000
4	KAYOBERA Venuste	Ex Planton	69 627
5	NDUWIMANA Dieudonné	Ex Planton	231 856
6	NZEYIMANA Jean de Dieu	Ex Planton	95 822
7	NDAYISENGA Fidèle	Ex Planton	111 502
8	NDUWAYO Muhamed	Ex Planton	117 697
9	NDUWAYEZU Emmanuel	Ex Planton	32 820
10	HARERIMANA Venato	Ex Chef de colline	206 320
11	GAHUTU Etienne	Ex Chef de colline	73 663
12	MIBURO Déo	Ex Chef de colline	269 600
13	NYANDWI Jean	Ex Sentinelle	10 000
14	NICURIRE Déo	Ex sEntinelle	6 200
15	NDIKUBAGANWA Emmanuel	Ex Sentinelle	8 450
16	NSAGUYE Oscar	Ex Chauffeur	326 500
17	NZEYIMANA Gaspard	Ex Chef de zone	609 546
18	SABOKWISHIMIRA Idrissa	Ex Chef de colline	21 470
19	NSANANIYE Raphaël	Ex Chef de colline	412 777
20	MINANI Claver	Ex Chef de colline	197 210
21	NSAGUYE Servillien	Ex Chef de colline	139 365
22	MUTANA Jean Bosco	Ex Chef de colline	174 177
23	NKURUNZIZA Jean Baptiste	Ex Chef de colline	371 809
24	BARANYIZIGIYE Serges	Ex Chef de colline	430 750
25	MAGOYAGI Jean de Dieu	Ex Chef de colline	314 545

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

26	SIBOMANA Joseph	Ex Agent d'E.C	417 890
27	MUNEZERO Claude	Ex Planton	208 052
	SOUS TOTAL		5 786 814
	TOTAL DES SALAIRES		16 420 184
	TOTAL GENERAL(5+6+7+8)		54 635 326

Source : Etat des dettes fourni par le comptable communal

Recommandations

La cour recommande à la Commune de :

- *obtenir auprès des créanciers les pièces justificatives de ses dettes ;*
- *mettre en place une politique de régler progressivement ses dettes.*

III.7.2. Situation des créances de la Commune

Les créances sont constituées de manquants des percepteurs qui s'élèvent à 2 975 457 FBU et des bons pour non remboursés pour un montant de 3 104 507 FBU comme l'illustrent les tableaux suivants.

Tableau n°9 : Manquants des percepteurs

N°	Nom et prénom	Fonction	Montant
1	NIMBONA Apollinaire	Chef de colline	321 595
2	MANARIYO Séverin	Ex Chef de colline	367 070
3	NYANDWI Augustin1	Chef de colline	71 130
4	BUCUMI Thaddée	Chef de colline	296 845
5	BAHATI Jérémie	Chef de colline	260 550
6	NYANDWI Augustin2	Chef de colline	273 670
7	NTACOBAKIMVUNA Longin	Ex Chef de secteur	95 980
8	HARIMVO Néhémie	Ex Chef de secteur	99 815
9	NYANDWI Thomas	Ex chef de Secteur	41 860
10	SURWUMWE Félix	Ex Chef de Secteur	92 775
11	MIBURO Fidèle	Ex Planton	72 120
12	NGEZAHAYO Ferdinand	Ex percepteur	5 500
13	NKURIKIYE Raphaël	Ex Percepteur	2 500
14	MINANI Domitien	Ex Percepteur	8 900

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

15	NIYONKURU Onesphore	Ex Agent d'E.C	213 318
16	BAHENDA Gabriel	Ex Planton	27 631
17	DENERI Bosco	Ex planton	22 342
18	MANIRAREME Venant	Ex Chef de Secteur	1 450
19	MBANZENDORE Tharcice	Ex Chef de Colline	126 760
20	MANIRUMVA Léonidas	Ex Chef de Colline	43 180
21	NGENDAKUMANA Richard	Ex Planton	6 896
22	NDAGIJIMANA Victor	Ex Planton	12 600
23	KAYOBERA Frédéric	Chef de colline	159 815
24	MINANI Herménégilde	Ex Chef de colline	47 490
25	MIBURO André	Planton	2 000
26	RWASA Emile	Chef de colline	80 205
27	NYANDWI Augustin ³	Chef de colline	5 000
28	NYABENDA Aloys	Chef de colline	24 230
29	MIBIRO Léopold	Chef de colline	40 320
30	NTIGIRINZIGO Emmanuel	Chef de colline	27 630
31	NYABENDA Juvénal	Chef de colline	124 080
Total			2 975 457

Source : Etat des créances produit par le comptable communal

Tableau n° 10 : Bons pour non remboursés

N°	Nom et prénom	Fonction	Montant
1	NZIGAMASABO Sébastien	Ex Sentinelle	9 300
2	CITERETSE Joseph	Ex Sentinelle	14 500
3	BIRIKUNZIRA Jean Berchimans	Ex Sentinelle	7 750
4	SINDAKIRA Pierre	Ex Sentinelle	11 750
5	NYABENDA Claver	Ex Sentinelle	7 750
6	NIMUBONA Pascal	Cultivateur	10 000
7	GAHUNGU Philippe	Cultivateur	10 000
8	BWARIKINDI Stany	Cultivateur	3 000
9	NIYONSABA Béatrice	Cultivatrice	15 000
	TOTAL		129 050

Source : Etat des créances produit par le comptable communal

Recommandation

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

La Cour recommande au comptable communal de respecter rigoureusement l'art. 20 de l'A-R n° 001/570 du 18 décembre 1964 portant Règlement de la Comptabilité communale qui stipule que le Comptable communal est tenu de faire diligence pour assurer la perception rapide et complète des recettes et faire preuve que la non perception ne provient pas de sa négligence.

III.8. Des recommandations

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011

A l'endroit de la Commune la Cour formule les recommandations suivantes :

1. *déposer à la Cour des comptes un dossier complet et dans les délais ;*
2. *obtenir auprès des créanciers les pièces justificatives de ses dettes ;*
3. *faire diligence dans la collecte des recettes comme le prévoit l'art. 20 de l'A-R n°001/570 du 18 décembre 1964 portant Règlement de la comptabilité communale qui stipule que le comptable communal est tenu de faire diligences pour assurer la perception rapide et complète des recettes et faire preuve que la non perception ne provient pas de sa négligence ;*
4. *étudier la faisabilité de régler progressivement ses dettes envers les tiers ;*
5. *exécuter le budget dans ses limites ;*
6. *justifier et redresser l'écart de :*
 - ✓ *218 500 FBU entre les P.J et le montant indiqué au compte de gestion en ce qui concerne le financement ou aides extérieures ;*
 - ✓ *2 010 000 FBU entre les P.J et le montant porté au compte de gestion pour ce qui est de la participation de la population ;*
7. *justifier et redresser les écarts entre les P.J et le compte de gestion au niveau des rubriques :*
 - ✓ *1. b « Régularisation des salaires impayés » 1 040 580 FBU ;*
 - ✓ *2. a « Cotisation INSS » 300 998 FBU ;*
 - ✓ *3 « Achat matériel et fourniture de bureau » 172 500 FBU ;*
 - ✓ *6 « Entretien du véhicule et la moto communaux » 165 904 FBU ;*
 - ✓ *8 « Frais de sport, art culture et loisirs » 111 500 FBU ;*
 - ✓ *9 « Achat carburant pour la Commune » 80 191 FBU ;*
 - ✓ *18. C « Autres » 33 400 FBU ;*
 - ✓ *33 « Contribution à la construction des écoles et Centre de santé » 8 662 500 FBU ;*
8. *mettre en place une politique de régler progressivement ses dettes ;*
9. *mettre en place une stratégie de recouvrement de ses créances.*

Rapport définitif de contrôle de gestion et vérification des
comptes de la Commune Mwumba, exercice 2011
